

65 observé depuis le début des séances, c'est pourquoi bien sûr, nous ne tolérerons ni manifestation, ni remarque désobligeante, ni propos diffamatoire, ni attitude méprisante. Nous vous invitons également à n'applaudir aucune intervention même si elle vous touche droit au cœur. Nous vous invitons finalement à activer la fonction silence de vos téléphones cellulaires si vous en avez.

70 Et j'invite maintenant, la Ligue des droits et libertés représentée par madame Ève-Marie Lacasse et monsieur Philippe Nemeh-Nombre à venir nous présenter l'opinion de la Ligue, ses préoccupations et ses commentaires. Alors, grande bienvenue à cette séance et la parole est à vous.

**Mme ÈVE-MARIE LACASSE :**

75 Merci de nous recevoir aujourd'hui. Je m'appelle Ève-Marie, je suis la coordonnatrice de la Ligue des droits et libertés. Monsieur Nemeh-Nombre est sur le conseil d'administration de la Ligue. La Ligue des droits et libertés existe depuis 1963 et depuis sa fondation, elle poursuit différentes luttes contre la discrimination ou contre toute forme d'abus de pouvoir et aussi évidemment, elle travaille fortement à la défense et la promotion des droits humains pour tout le monde.

80 Depuis sa création, les militants, les militantes de la Ligue ont été au cœur de nombreuses avancées contre le racisme et les discriminations dans l'histoire du Québec. La Ligue est notamment une des organisations à l'origine des premières lois interdisant les discriminations raciales et religieuses dans l'accès aux hôtels et aux restaurants en 1963, et dans le domaine de l'emploi au Québec en 1964.

85 C'est également à l'instigation de la Ligue des droits et libertés que l'Assemblée nationale du Québec va adopter à l'unanimité en 1975, la Charte des droits et libertés de la personne.  
90 Donc, c'est dans ce contexte-là, c'est dans la droite lignée de cette tradition-là que la Ligue participe à la présente consultation aujourd'hui.

**M. PHILIPPE NEMEH-NOMBRE :**

95           Donc la Ville de Montréal a pris plusieurs engagements au fil des ans en vue d'assurer  
le respect des droits humains de toutes et tous, notamment en matière de racisme et de  
discrimination raciale. Par contre, ce qu'on constate précisément en regard de l'importance de  
ces engagements pris par la Ville, c'est que peu d'effets concrets semblent avoir résulté,  
semblent en avoir résulté finalement, d'où en témoigne la présente consultation publique. Je  
vous donne un exemple : la Table sur la diversité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations  
100       notait cette année à propos de la fonction publique montréalaise et je la cite : « Dans le cas des  
fonctionnaires appartenant aux minorités visibles, minorités racisées, la promotion des postes  
de haute gestion et de direction est pratiquement stagnante à la Ville de Montréal. »

105           Or, à la Ville, les valeurs d'égalité, d'équité et de diversité sont omniprésentes dans le  
discours politique et normatif. Le manque d'engagement et de leadership au plus haut niveau de  
l'appareil administratif au fil des ans a contrarié et ralenti les progrès dans ce domaine. Donc on  
salue l'exercice de consultation publique sur le racisme et la discrimination systémique qui est  
plus que nécessaire, mais dans ce sens-là, donc on aurait aimé voir un conseil municipal qui  
démontre une volonté politique nette de s'attaquer au racisme systémique en confiant lui-même  
110       le mandat à l'Office de consultation publique de Montréal; de tenir finalement cette consultation  
publique sans attendre une pétition citoyenne de plus de 15 000 signatures.

115           Donc parce que... et c'est là le cœur finalement de notre intervention aujourd'hui, il nous  
apparaît primordial que la Ville utilise, justement, tous les moyens, toutes les compétences, tous les  
outils qui sont à sa disposition pour lutter contre le racisme systémique et parvenir à des résultats  
qui vont garantir aux populations concernées la pleine réalisation de tous leurs droits.

120           Donc pour aller dans ce sens-là, la Ville doit se donner les ressources nécessaires pour  
comprendre, pour documenter pour éradiquer le racisme systémique en mettant sur pied des  
instances, des instances responsables et imputables dans le but d'adopter des mesures  
correctrices, concrètes et proactives pour le contrer, pour contrer le racisme systémique.

125 Le racisme systémique, qu'est-ce qu'on entend par-là, comment on l'approche? En tant qu'organisme de défense des droits humains, la Ligue des droits et libertés centre son analyse du racisme systémique sur une analyse des relations de pouvoir. Donc dans sa brochure qui s'appelle « Le racisme systémique... Parlons-en! », la Ligue donne la définition suivante : « Un ensemble de structures, d'actions et de croyances économiques, politiques et culturelles qui systématisent et qui perpétuent la répartition inégale des privilèges, des ressources et du pouvoir entre les personnes blanches et les personnes de couleur, les personnes racisées. »

130 Donc prendre en compte les relations de pouvoir, ça permet de voir que le racisme, c'est un système qui est construit, qui est maintenu et qui est entretenu pour assurer cette distribution inégalitaire du capital, du pouvoir, des richesses et des privilèges en fonction de lignes de démarcation historiquement construites autour de catégories dites raciales.

135 **Mme ÈVE-MARIE LACASSE :**

140 Pour continuer un peu dans ce sens-là au niveau de l'analyse du racisme systémique de la Ligue des droits et libertés, comme tous les systèmes — je ne pense pas que je vous l'apprends — mais le racisme exerce une influence importante sur les pensées, les attitudes, les comportements, les cultures organisationnelles, les normes, les conceptions du monde des individus aussi. Donc les individus qui participent... au sein de ce système, les individus participent de par leur inaction ou par leurs actions à reproduire les structures du système dans lequel ils évoluent.

145 Ce constat selon nous, implique donc que tous les acteurs de ce système, en particulier ceux qui détiennent un pouvoir comme notamment au niveau des pouvoirs tels qu'au niveau des paliers de gouvernement, comme le palier municipal, par exemple, comme la Ville de Montréal ont un rôle proactif à jouer pour contrer les différents mécanismes ou les structures qui perpétuent ou qui participent à maintenir le racisme systémique encore aujourd'hui.

150 Dans le cas plus spécifique de la Ville de Montréal, cette approche appellerait à resituer,

155 situer ou resituer, la lutte contre le racisme au-delà des approches qui sont fondées plus  
traditionnellement sur l'intégration des immigrants, la gestion de la diversité, le dialogue interculturel  
ou la lutte contre les discriminations ou les dénonciations des actes individuels de racisme.  
L'approche systémique, elle nécessite plutôt que les instances municipales questionnent leur propre  
rôle dans la production et dans la reproduction des inégalités systémiques qui sont fondées sur le  
racisme et pour pouvoir transformer leur fonctionnement en conséquence.

160 Pour nous, au niveau de la Ligue des droits et libertés, on parle souvent du principe de  
l'interdépendance des droits humains. Pour nous, ça va... c'est collé à la lutte contre le racisme  
systémique. Qu'est-ce que c'est l'interdépendance des droits humains? C'est un principe qui  
consiste à reconnaître que la réalisation d'un droit est intimement liée à celle des autres. Par  
exemple, dans le cas du racisme, le déni du droit à l'égalité menace tout un ensemble d'autres  
droits : le droit à la santé, le droit au logement, le droit à la libre circulation, à la culture, et cætera.

165 Cette approche-là signifie qu'il y a des interventions multiformes qui pourraient prendre  
plusieurs formes de la part des pouvoirs publics dans tous les secteurs, y compris ceux qui ne sont  
pas traditionnellement associés à la lutte contre le racisme ou qui ne les concernent pas  
directement, ne semblent pas la concerner directement comme par exemple : le transport en  
170 commun, l'aménagement du territoire ou le logement, culture, patrimoine. Mais ça peut avoir des  
conséquences positives cumulatives sur l'ensemble des droits des personnes racisées.

175 Et à ce niveau-là, je pense qu'un des meilleurs exemples pour pouvoir illustrer cette  
situation, c'est Montréal n'est pas la seule ville où un phénomène comme celui-là se vit, mais au  
niveau des... on sait que les quartiers où sont concentrés une grande proportion de la population  
racisée sont les quartiers les plus pauvres où les logements sont bien souvent insalubres ou en  
mauvais état et dont le prix augmente constamment. En même temps, le prix augmente  
constamment partout à Montréal. Ce sont aussi les quartiers où l'accès au transport en commun  
est très souvent beaucoup plus difficile ou moins accessible et aussi où l'accès aux services  
180 municipaux ou commerces de proximité sont défaillants.

185 Or, la Ville dans plusieurs de ces domaines-là possède plusieurs compétences, plusieurs pouvoirs, au niveau du logement justement, au niveau de l'aménagement du territoire et du transport. Elle peut donc agir d'une façon proactive sur plusieurs droits pour lutter contre le racisme systémique. Ça peut se faire dans une perspective antiraciste même si ce n'est pas... on n'y pense pas nécessairement de façon naturelle.

190 C'est dans cette perspective-là qu'on propose des pistes d'actions qui visent à éclairer, à lutter contre les inégalités systémiques fondées sur le racisme à Montréal. Pour aller peut-être un peu plus loin dans : que peut faire la Ville?

195 Lutter contre le racisme dans une perspective systémique, ça requiert à la fois de dresser un portrait exhaustif de l'ensemble des problèmes et aussi d'avoir la volonté politique d'y mettre fin. Ça signifie, entre autres, y consacrer du temps, en ce moment, la consultation fait partie de ce type d'initiative, mais ça implique aussi de travailler directement avec les personnes touchées par les inégalités fondées sur le racisme.

200 Il y a un exemple qui pourrait être intéressant que la Ville pourrait s'inspirer et qu'elle a elle-même mis sur pied, elle pourrait s'inspirer d'elle-même, c'est la politique sur l'analyse différenciée selon les sexes plus, qui a été mise sur pied en deux mille dix-huit (2018), visant à éliminer les discriminations systémiques à l'encontre des femmes, en tenant compte également de la question des impacts de la classe et de la race — la race, entre guillemets.

205 Une telle politique, analyse différenciée selon les sexes plus, requiert de broser un portrait de la situation, d'analyser l'impact des modes de fonctionnement de la Ville, notamment sur la participation ou non des femmes, particulièrement racisées ou autochtones. Elle nécessite de revoir les procédures d'embauche de la Ville et de promotion interne de ses employés et d'analyser l'impact différencié des politiques et programmes municipaux sur les femmes comme groupe social en tenant compte des considérations de classe et/ou de race qui peuvent être enchevêtrées,  
210 comme dit tout à l'heure, au niveau de la discrimination sexiste. Donc on pense que cet exemple-là pourrait être important pour la Ville.

**M. PHILIPPE NEMEH-NOMBRE :**

215           Donc, c'est dans cet esprit-là qui nous semble important que Montréal, dans un premier temps, reconnaisse officiellement l'histoire et l'existence du racisme systémique. Ensuite qu'elle s'assure qu'une personne ou une organisation indépendante, bon, nouvelle ou déjà existante comme l'ombudsman, relevant du conseil municipal soit chargée de conseiller, surveiller et évaluer les politiques municipales en la matière et de recueillir les plaintes formulées par la population.

220           Cette personne ou cette organisation, donc, elle bénéficierait du pouvoir d'enquête et de recommandations, elle disposerait aussi d'un budget pour mener des études et consultations publiques et elle fera annuellement un rapport au conseil municipal. Il nous semble important aussi que la Ville de Montréal se dote de méthodes systématiques de collecte de données en ce qui concerne les inégalités systémiques fondées sur le racisme. Qu'elle établisse des mécanismes de  
225 consultations régulières avec les différents acteurs sociaux qui sont impliqués dans la lutte contre le racisme systémique, et leur donne concrètement les moyens de participer de manière effective à ces consultations-là.

230           Que la Ville de Montréal s'assure aussi de la formation continue de l'ensemble de son personnel aux enjeux liés au racisme systémique; qu'elle assure, ou qu'elle s'assure plutôt d'inclure dans ses programmes et mesures d'accès à l'égalité l'analyse des discriminations indirectes et des cultures organisationnelles qui contribuent à la sous-représentation des personnes racisées et des peuples autochtones au sein de la fonction publique municipale; et finalement qu'elle reconnaisse l'apport des personnes racisées et des peuples autochtones à l'histoire de Montréal et leur accorde  
235 une plus grande importance dans l'élaboration de ces politiques mémorielles.

240           Donc la toponymie, autant que la préservation du patrimoine, les commémorations et ainsi de suite. Donc cette consultation, pour nous, elle ne doit pas être la fin du processus, mais plutôt le début d'un grand chantier, impliquer toutes les composantes de la Ville, en prenant soin d'impliquer les personnes, évidemment, directement concernées.

Et en plus de ça, au-delà même de ses compétences, la Ville a le devoir à notre avis, d'employer son influence politique pour défendre le respect des droits de toutes et tous. C'est-à-dire qu'en tant que métropole du Québec à laquelle s'identifie une population plurielle, la Ville elle a la responsabilité d'utiliser toutes les tribunes pour promouvoir le respect des droits et défendre des actions concrètes contre le racisme systémique. Et pour terminer, ce qu'on espère c'est que les principes et les pistes énoncés ici de même que dans la vie, que vous avez lus, pourront être... pourront soutenir finalement la Ville dans cette direction. Merci.

**Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

Merci infiniment pour votre présentation. J'aurais deux questions, je suis sûre mes collègues en auront également à poser. Dans votre définition du racisme systémique, mais je pense que madame y a fait référence, c'est que c'est un ensemble de structures, d'actions et de croyances économiques et ainsi de suite, et vous avez référé à l'inaction aussi. Parce que... et là, on appelle à, je veux dire à l'action.

Je pense à deux choses : pour circonscrire d'abord le cadre des actions à venir, à deux reprises au moins, vous parlez du statut de métropole de Montréal et que Montréal a acquis des pouvoirs supplémentaires. Pourriez-vous... vous avez donné l'exemple du logement, de façon plus large, le statut de métropole, quels sont les pouvoirs accrus dont bénéficie la Ville depuis l'acquisition du statut de métropole?

**Mme ÈVE-MARIE LACASSE :**

Bien, je dirais peut-être au niveau peut-être plus du capital symbolique que ce statut donne à Montréal en termes d'intervenants politiques ou comme instances politiques ou entités politiques face, que ce soit le gouvernement du Québec ou que ce soit le gouvernement fédéral aussi, ou les autres villes, collègues, métropoles d'autres provinces, territoires, je pense que ça fait en sorte que Montréal, au sein même du Québec, peut avoir un rôle de chef de file aussi pour influencer les autres villes, là, dans la lutte contre le racisme systémique, autres villes québécoises, mais aussi

pouvoir lancer certains messages ou certaines idées à d'autres villes ailleurs au Canada et aussi face à... comme interlocuteur politique, face à un autre palier de gouvernement.

275 Je pense que ça aussi c'est... on en parle peut-être moins dans notre mémoire de cette approche-là ou de cette stratégie, mais on pense aussi que la place ou, je dirais, les forums que Montréal peut bénéficier en tant que métropole peuvent servir aussi justement à amener d'autres... à agir comme chef de file ou être rassembleuse au niveau de la lutte contre le racisme.

280 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

D'accord. Ma deuxième et dernière question, quant à moi, touche votre deuxième recommandation : s'assure qu'une personne et une organisation indépendante nouvelle ou... bon, en fait, c'est un... le problème de gouvernance et d'imputabilité auquel vous référez, j'aimerais que vous précisiez un peu plus. Vous avez dit un organisme présent ou à définir, mais à quoi vous pensez plus concrètement au niveau de la reddition de comptes?

285

**Mme ÈVE-MARIE LACASSE :**

290 En fait, l'idée de...

**Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

295 Je m'excuse, ce n'est pas seulement la reddition de comptes, c'est toute la partie, je dirais, de la prise en compte à partir de la documentation des données recueillies, des actions.

**Mme ÈVE-MARIE LACASSE :**

300 Donc, le rôle en général de cette instance imputable ou personnes, organisation?

**Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**



Oui oui.

305 **Mme ÈVE-MARIE LACASSE :**

En fait, bien, j'ai l'impression que ce qui a été fait au niveau de la... suite à la Commission, vérité réconciliation avec les populations autochtones avec le poste de commissaires aux affaires — je ne sais pas si c'est exactement le bon mot, commissaire aux affaires autochtones, avec  
310 Madame Bordeleau — je pense que quelque chose de ce type pourrait être intéressant au niveau des relations de Montréal ou au niveau de la lutte contre le racisme systémique.

Je pense qu'en ce moment, ça permettrait peut-être d'avoir justement une personne — ou  
315 personne ou bureau, là, on ne voulait pas s'avancer trop non plus, ce n'est pas non plus à nous de vous dire nécessairement comment faire exactement — mais de lancer l'idée que, je pense que c'est nécessaire qu'il y ait quelqu'un ou une organisation qui soit en charge justement de chapeauter peut-être une politique de lutte contre le racisme qui est intégré à différents plans d'action de la Ville ou différentes stratégies d'actions et qui a la responsabilité de faire une analyse de cela, compiler des données, d'évaluer.

320

Ça, ça veut dire aussi voir comment la Ville élabore ces différents plans d'action, donc  
325 consulter cette personne-là qui elle-même, cette personne ou cette organisation, qui elle-même aurait le devoir de consulter aussi des populations concernées racisées. Donc je pense que c'est dans la façon dont on conçoit le pouvoir public, mais aussi les composantes de la Ville dans le fonctionnement de la fonction publique ou des différents champs de compétences. Je ne sais pas si j'ai clarifié?

**Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

330 Oui, ça va. Il y a la portée symbolique de cette personne aussi qui va avec la reconnaissance. On verra effectivement au niveau de la gouvernance et de l'opérationnalisation

comment ça peut se décliner.

**Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :**

335

Oui, une petite question simple : il y a beaucoup de gens qui sont passés devant nous, beaucoup de mémoires qui nous ont été acheminés, la première chose que les gens réclament, c'est qu'on cesse le déni et que les hautes instances municipales, au-delà des déclarations internationales ou autres, face un vrai *statement* sur la question.

340

Est-ce que vous avez des conseils à donner aux instances municipales parce que vous avez une jolie phrase dans votre mémoire. « Que les instances municipales questionnent leur propre rôle dans la production — et vous l'avez lu — et la reproduction des inégalités systémiques fondées sur le racisme et transforment leur fonctionnement en conséquence. » Comment? Quels devraient être les mots, l'attitude, le décorum, je n'en sais rien, selon vous, pour contrer ce déni, première chose à faire nous ont dit beaucoup de gens?

345

**M. PHILIPPE NEMEH-NOMBRE :**

350

C'est une grande question. Vous avez dit une toute petite question, maintenant je la vois quand même comme quelque chose d'assez large.

**Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :**

355

Oui, c'est le genre de questions avec lesquelles on jongle.

**M. PHILIPPE NEMEH-NOMBRE :**

360

Oui, bien, je vais jongler avec vous. C'est sûr qu'il y a plusieurs étapes. La première qu'on a mentionnée, c'est d'une part, de reconnaître cette histoire-là. Parce que cette histoire-là qui est une histoire finalement coloniale et de racialisation, elle a des incidences sur la manière dont sont

365 structurés beaucoup... dans le fond, dont est structurée la Ville. Cette première étape-là, ce qu'elle permet ensuite, c'est une démarche de réflexivité. En fonction de ce qu'on sait de notre histoire, comprendre pourquoi les choses sont comme elles sont aujourd'hui et à partir de là, envisager des changements.

370 Au niveau d'une démarche claire, c'est un peu plus difficile de donner une réponse précise, mais l'avis que j'ai envie de vous donner, c'est que si on sait exactement d'où viennent cette manière de structurer dans le fond la Ville et... parce que quand on parle de racisme systémique, ce n'est pas nécessairement au niveau des interventions individuelles, mais c'est au niveau de tout un système dont on a le potentiel de... qu'on a le potentiel de modifier. C'est-à-dire que l'intention elle doit être réelle, de changer des structures qu'on n'a pas nécessairement choisies. Donc l'histoire est importante pour cette partie-là.

375 **Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :**

Donc en préalable, la Ville devrait tableur sur cette histoire esclavagiste et autre, de rapport avec les autochtones qui n'a jamais été bien définie et dont l'héritage peut être en quelque sorte, si je vous suis bien, des pratiques systémiques en racisme et discrimination?

380 **Mme ÈVE-MARIE LACASSE :**

385 Bien en fait, oui, je pense que monsieur... que Philippe a bien mentionné. Effectivement, reconnaître quelque chose, ça veut dire aussi être capable d'assumer le poids de cette histoire-là. Et de peut-être de faire preuve d'humilité dans un sens aussi face aux personnes qui vivent le racisme au quotidien.

390 C'est sûr que là, dans une démarche politique, je pense que c'est sur le... c'est important de le faire, il faut bien le faire et pour bien le faire, je pense qu'il faut aussi bien consulter les gens avec... qui le vivent pour pouvoir...

**Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :**

Qui vivent ces réalités-là.

395 **Mme ÈVE-MARIE LACASSE :**

Pouvoir justement nous dire, c'est quoi les gestes de réparation, mais au-delà de la réparation de coconstruction par la suite. Donc je pense qu'il y a toute cette approche-là qui est importante aussi.

400

**Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

Merci. D'abord monsieur El-Hage et ensuite madame Gold et monsieur Thuot.

405 **M. HABIB EL-HAGE, commissaire :**

Merci pour votre présentation. Ma question porte sur... le début de votre présentation portait sur un leadership manquant. C'est comme ça que je l'interprète, c'est comme s'il y avait un leadership manquant, qui manque de la part de la Ville en termes d'interventions sur le racisme systémique.

410

On a reçu beaucoup de documents de la Ville, surtout, où on parle, par exemple, des actions qui ont été faites par la Ville, notamment dans les années 80, la... tout ce qui est en lien avec reconnaître le racisme. Ça été reconnu et il y a la journée aussi sur le racisme et tout ça, et tout ce qui vient avec aussi comme étant des interventions de type interculturelles, donc relationnelles.

415

Qu'est-ce que vous en pensez là-dessus, vous? Est-ce qu'on peut répondre au racisme systémique par des actions interculturelles?

420

**Mme ÈVE-MARIE LACASSE :**

425 Je pense que ça peut faire partie — tu rajouteras — je pense que ça peut faire partie d'une démarche, mais je ne pense que ce n'est pas que la seule porte à emprunter. C'est sûr que si... j'amènerais peut-être l'idée sur la question du profilage racial. En ce moment, c'est beaucoup dans les médias avec le rapport indépendant des trois chercheurs qui est sorti sur les interpellations policières du SPVM. Ça déborde un peu votre question, mais ça vient peut-être aussi rejoindre ce que vous avez mentionné tout à l'heure, madame Émond.

430 Le fait que le SPVM ne reconnaisse pas qu'il y a des pratiques de profilage racial fait par les policiers et policières de... ou les forces policières de Montréal, je ne veux pas cibler des personnes en particulier, mais par les forces policières de Montréal, et que la Ville... ça fait quand même plusieurs rapports qui pointent dans le même sens depuis plusieurs années et que le conseil de ville, la mairesse, peu importe, là, qui occupe le poste, mais que la personne dans les plus hautes sphères de la Ville ne... disent que c'est un problème, mais ne va pas au-delà, ne disent pas plus, ne dit pas « on va essayer de travailler, on reconnaît que ça existe au sein des forces policières et on va travailler avec le SPVM à mettre de l'avant des solutions concrètes pour mettre fin à ça », puis ça, ça veut dire rendre aussi les forces policières imputables de leur pratique de profilage racial.

440 Je pense que ça peut être aussi le genre de prise de position politique de la part d'une administration municipale qui pourrait peut-être redonner confiance à certains niveaux à une population qui, ou des populations, qui se sentent... qui n'ont pas confiance, en fait, dans leur service de police.

445 Au niveau, j'ai comme... votre question m'a comme amenée, je ne sais pas pourquoi là, mais je pense qu'au niveau des approches interculturelles, je pense que vous parliez? C'est ça, ça peut être... ça peut faire partie d'une solution, mais pour moi, ça occulte un peu les relations de pouvoir justement, bien « pour moi », pour nous, et ça empêche de parler justement de la répartition inégale des richesses, du capital, des pouvoirs, des privilèges. Puis ça peut créer des rapprochements, mais il faut aller au-delà de ça parce que les situations d'inégalité perdurent quand même malgré ces rapprochements-là à certains moments.

**Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

455 Madame Gold?

**Mme JUDY GOLD, commissaire :**

460 Oui, au sujet de l'aménagement du territoire, vous avez mentionné la disparité territoriale  
quant aux infrastructures, les parcs, les maisons de la culture, et cætera, puis vous posez dans  
votre mémoire, vous posez la question à savoir si ces inégalités recourent des clivages fondés sur  
la racisation. Alors je vous demanderais de répondre votre propre question selon vous oui ou non.  
Et si oui, si la réponse c'est oui, avez-vous des suggestions quant aux moyens que la Ville pourrait  
prendre pour un aménagement urbain plus équitable?

465

**M. PHILIPPE NEMEH-NOMBRE :**

470 Pour répondre juste à la première partie de la question. Oui, la réponse, ce serait « oui ».  
Puis ça, ce n'est pas... je ne pense pas que c'est une surprise pour personne. La Ville est organisée  
de telle sorte qu'à partir des différentes vagues migratoires, certains lieux, certains arrondissements,  
certains quartiers ont connu une concentration de gens plus, disons, dans une situation de plus  
grande précarité. Donc pour la première question, la première partie de la question, je dirais, oui,  
sans aucun doute.

475 **Mme ÈVE-MARIE LACASSE :**

480 Je pense aussi qu'au niveau de l'aménagement du territoire plus précisément, bon, c'est  
sûr que si on regarde des quartiers comme, c'est sûr que souvent l'exemple qui nous vient le plus  
souvent en tête, c'est Montréal-Nord ou Saint-Michel, par exemple, les transports en commun sont  
quand même, surtout Montréal-Nord, sont quand même plus difficiles. Bon, là, aménagement du  
territoire ou transport, là, je pense que les deux aussi se recourent et ont des liens assez forts entre

eux.

485 Bon, le projet de ligne rose pourrait favoriser justement une... revisiter l'aménagement du territoire dans les quartiers où la ligne rose pourrait passer, mais serait aussi une offre de service en termes de transport collectif qui permettrait justement de décroiser ces quartiers-là qui sont plus isolés aussi, autant économiquement que aussi au niveau des lignes d'iniquité raciale ou d'isolement géographique aussi.

490 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

Monsieur Thuot?

495 **M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :**

495 Bonsoir. S'agissant des communautés autochtones, souvent les groupes qu'on a entendus, et je pense aussi que c'est le cas de la Ligue, on parle du principe du droit à l'autodétermination de ces peuples, alors dans le contexte où on aurait une Ville de Montréal qui devient en mode très proactif pour lutter contre le racisme qui déclenche une politique, se dote d'une structure, et cætera, et cætera, comment arrimer ou associer les communautés autochtones dans cette mouvance-là étant donné justement qu'on part du principe du droit à l'autodétermination? Ça appelle d'emblée à une façon d'agir sur le plan de la gouvernance qui est différente d'avec les autres groupes, comment vous voyez ça? Comment la Ville pourrait-elle procéder en cette matière?

500

505 **Mme ÈVE-MARIE LACASSE :**

J'ai l'impression que déjà le fait qu'il y ait madame Bordeleau qui au sein... qui a un peu ces préoccupations au sein de l'hôtel de ville, de l'appareil politique de la Ville, je pense que c'est sûr que pour justement s'assurer de travailler de concert avec les populations autochtones dans une telle... dans un tel sens, c'est sûr qu'il y a énormément de consultations à faire puis c'est... je pense que c'est aussi d'aller dans... pas nécessairement leur demander de venir rencontrer la Ville

510

pour discuter de ces enjeux-là, mais bien d'aller à leur rencontre.

515 Je vais revenir au... parce que c'est quand même un... c'est un problème... bien « un  
problème », c'est des situations très particulières aussi que les populations autochtones vivent  
particulièrement en milieu urbain. Je pense que le... aujourd'hui, justement, on a passé une journée  
de discussions sur la question du profilage racial, social, politique. Les organisations autochtones  
étaient avec nous et c'est sûr qu'une des choses qui ressortait des prises de parole dans la journée,  
520 c'était : on est les plus... « on » étant les personnes autochtones, nous sommes les plus  
invisibilisés dans les différentes interactions ou différentes politiques, là, on parlait de façon  
globale, là, pas nécessairement de Montréal, mais en général.

525 Donc ça demande, je pense, une sensibilité particulière. Aussi une reconnaissance de, juste  
comme on a dit tout à l'heure, de l'histoire de Montréal et les populations autochtones, colonisation  
et autre. Il y a quand même beaucoup de, je pense que ça demande de l'humilité aussi peut-être  
d'aller à leur... mais je pense que d'aller à leur rencontre, c'est une des premières choses à faire.

530 Puis de leur demander aussi : « Nous nous souhaitons faire.. la Ville souhaite faire ça,  
comment on pourrait le faire avec vous et comment vous pouvez nous orienter? » Parce que pas  
juste comment les intégrer, comment elles peuvent influencer ce processus-là et avoir du pouvoir  
sur comment les choses seront définies par la suite.

**M. PHILIPPE NEMEH-NOMBRE :**

535 Peut-être juste pour compléter un tout petit peu, je pense que comme Ève-Marie le  
mentionne, l'idée c'est peut-être aussi d'aller, de procéder de la manière inverse. Donc au lieu de  
se demander d'abord comment les inclure; partir de leurs positions, préoccupations à eux. Donc de  
centrer, finalement, leurs positions, leurs besoins, leur volonté et les moments où, finalement, ils les  
expriment. Donc de partir finalement dans l'autre sens. Je pense que c'est manière de, ou c'est un  
540 début, finalement, de ne pas parler à leur place.

**M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :**



Merci.

545 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

Alors, écoutez, il me reste à vous remercier chaleureusement pour votre présentation et vos réponses et puis je vous souhaite une bonne fin de soirée si vous restez avec nous.

550 **Mme ÈVE-MARIE LACASSE :**

Merci à vous.

555 **Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :**

Merci. Je vais maintenant appeler Madame Sarah Abou-Bakr, Conseil national des musulmans canadiens, s'il vous plaît. Bonsoir.

560 **Mme SARAH ABOU-BAKR :**

Donc bonsoir, moi Sarah, avec le Conseil national des musulmans canadiens. Je vais faire ma présentation en anglais, mais je prends les questions en français, je suis parfaitement bilingue. Merci.

565 So today, I'll be talking about islamophobia in the city, so the increasing hate crimes in Montreal. So, I'm going to talk a little bit about the National Council of Canadian Muslims. We're an independent non-partisan and non-profit organization and we protect Canadian humans and civil liberties. We challenge discrimination and islamophobia, we try to build mutual understanding and advocate for the public concerns of Canadian muslims. Including the province of Quebec, therefore  
570 Montreal as well.

So we've had a long standing public record on participating on major public inquiries. We've